

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT FELIX



Mot du Maire

" 2023 se termine et ouvre la porte à cette nouvelle année 2024.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux événements qu'ils soient nationaux ou locaux, qu'ils aient été prometteurs ou bien néfastes.

En ce qui concerne notre communauté, comme bon nombre de communes, nous avons été frappés par le séisme du 16 juin, catastrophe naturelle qui laisse encore aujourd'hui une empreinte de surprise et de crainte du fait de sa soudaineté et de son intensité. De mémoire d'homme, un séisme de cette force n'a jamais été ressenti dans notre région. Même si nous n'oublions pas ceux des communes de LA LAIGNE, CRAM -CHABAN qui ont été durement touchées par cet événement, il convient de se souvenir que certains foyers de notre commune ont subi les conséquences de ce tremblement de terre, avec le constat des dégâts sur leurs maisons.

La commune a fait le nécessaire pour une reconnaissance en catastrophe naturelle : actuellement nous sommes encore en attente de décisions, mais croyez bien que nous ne vous lâcherons pas. Ce ne fut pas simple mais pour les sinistrés de la commune, il était nécessaire de se battre.

En novembre, une tempête a aussi touché notre commune, abattant l'un des peupliers de la place de la commémoration, nous rappelant encore une fois que devant les éléments, nous devons être prévoyants et en mesure d'en assumer les conséquences. Même si le dégât peut sembler mineur, il ne l'aura été uniquement parce qu'aucune victime n'est à déplorer.

Et comme si ça ne suffisait pas, la nature nous a rappelé sa puissance avec les inondations d'octobre et de novembre qui ont touché les hameaux de La Faye d'Epannes, de La Fontaine de Saint Félix et de Beaumont. Une fois de plus, le nécessaire a été fait par les services de la commune sous la forme de curage et nettoyage de fossés et cours d'eau afin de réduire les risques de récurrence. Les événements climatiques et naturels risquent de se multiplier dans les années à venir et vous pourrez compter sur nous pour répondre et pour limiter leurs effets au maximum de nos possibilités, soyez-en certain.

Des démarches concernant les équipements nécessaires à la réduction des risques et des conséquences de ces événements ont été engagés auprès des services compétents de l'état et nous sommes à ce jour dans l'attente de leur réponse. Encore une fois, nous ne resterons pas sans réagir.

J'adresse d'ailleurs un grand merci aux équipes de sapeurs- pompiers pour leur intervention et leur soutien lors de ces événements naturels de 2023 : leur aide nous a été très précieuse.

Cette année a aussi été le témoin d'aménagement positif sur la commune telle que le jardin d'enfants Square des Bambous ou tout à chacun pourra venir se divertir et profiter du cadre champêtre et ludique de cet emplacement. À ce sujet, la ludothèque éphémère qui eut lieu en juillet fut un succès populaire marquant, témoignant une fois de plus du dynamisme et de l'intérêt de la population sur ce genre d'événement rassembleur et festif.

Hélas, quelques temps plus tard, notre aire de jeu a subi une dégradation qui nécessita des réparations qui grèveront notre budget. Ce genre de comportement est inacceptable car finalement il empêche d'allouer les ressources nécessaires pour la réparation vers un autre usage plus utile et plus bénéfique. Les individus qui ont commis cet acte stupide doivent se rendre compte que non seulement ils ont abîmé un espace qui leur était accessible, mais aussi accessible à leurs familles et qui touchera l'ensemble de la collectivité. Les incivilités de tous ordres doivent aussi cesser afin que nous puissions orienter les ressources de la commune vers des installations utiles et non vers des remises en état facilement évitables grâce au civisme de chacun.

Mot du Maire (suite)

Je reste optimiste en pensant que le message sera compris et que 2024 verra une bonne fois pour toute la réduction, voire la suppression de ces actes malveillants préjudiciables pour tous. Il en va de notre bien vivre ensemble.

Autre bonne nouvelle pour 2023 : nous avons réussi à obtenir de la part du parc Eolien BEL AIR, la prise en charge des frais de la carte des décodeurs FRANSAT, pour les administrés concernés par ce désagrément.

Entendez bien que même si ces projets considérés comme vertueux collectivement, nous apportent des nuisances personnelles, nous ferons notre maximum pour que ces dernières soient réduites ou supprimées. Il en va de l'équité, de la justice pour tous, valeurs qui me sont chères et qui perdureront durant toute cette nouvelle année.

Pour revenir sur une note plus joyeuse, nous avons pu constater durant l'année écoulée que le dynamisme de nos associations, cœur de vie de notre commune, ne s'est pas émoussé. Au contraire, le nombre d'animations proposées en 2023 fut impressionnant et compléta les animations traditionnelles de la commune. Comme vous pouvez le constater dans le bulletin municipal, les projets de 2024 nous permettent de voir que 2023 ne sera pas une exception puisque les projets d'animations seront encore bien nombreux pour cette nouvelle année. J'en profite d'ailleurs pour envoyer un message de solidarité et de demande de bénévolat pour toutes ces associations qui nous aident à donner une vie à la commune et qui ont plus que jamais besoin de bonnes intentions pour les faire vivre davantage. Les projets sont ambitieux, festifs et les bonnes volontés y seront les bienvenus.

Je profite de ces vœux pour souhaiter la bienvenue à Jessica LARDILLON, notre nouvelle secrétaire de Mairie qui assure le remplacement d'Emmanuelle BERNARD depuis le 1er décembre 2023 à qui nous souhaitons une pleine réussite de ses nouvelles aspirations professionnelles.

Je tiens à remercier l'équipe technique de notre commune, qui a assuré les tâches quotidiennes inhérentes à leur fonction, mais qui ont aussi assuré au pied levé les interventions exceptionnelles relatives aux différents événements qui ont touché notre commune. Merci à eux pour leur compétence et leur disponibilité.

Merci aussi à tous les membres de l'équipe municipale qui ont participé activement aux différentes animations, tâches et résolutions de problèmes que notre commune a connu durant cette année 2023. Leur dévouement sera précieux pour cette nouvelle année qui s'annonce.

Je terminerai ces vœux du Maire et de l'ensemble du Conseil Municipal en souhaitant à tous le meilleur pour cette nouvelle année, que ce soit dans le cadre de la santé, de la famille, de la vie personnelle, de la vie professionnelle et que tous, durant cette année 2024, trouve la quiétude et l'énergie pour accomplir tout ce qu'ils désirent.

Bien entendu, sachez que nous nous tiendrons à votre disposition si vous avez besoin d'un soutien ou d'une aide lors de vos démarches ou tout simplement, dans tous les projets que vous engagerez.

Bonne année 2024 à tous, Bonne année à tous les Saint-Féliciens ! "

Le conseil municipal



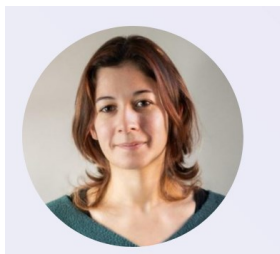
Dominique SEYFRIED,
Maire
Conseillère communautaire



Véronique VANCOMERBECK
1^{ère} adjointe
Conseillère communautaire suppléante, Délégations voirie et fêtes-cérémonies, Correspondant Défense, Délégué Soluris



Denis BUTAUD
2^{ème} adjoint
Délégations gestion service technique, agents communaux et bâtiments communaux, Délégué Syndicat de la voirie, SDEER, Eau 17



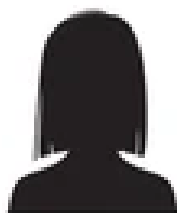
Elia TERRIEN
Conseillère municipale
Commission des bâtiments, Commission de contrôle des listes électorales, Délégué Soluris (suppléante), SYMBO



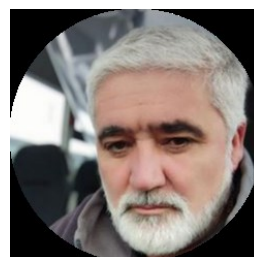
Chantal FABRE
Conseillère municipale
Commission des chemins



Emmanuelle ARMAL
Conseillère municipale
Commission des chemins, Délégué SYMBO, SMCA, Correspondant sécurité routière



Patricia MENARD
Conseillère municipale
Commission des bâtiments, Affaires scolaires, Délégué Soluris (suppléante)



Carlos CORREIA
Conseiller municipal
Commission des bâtiments

La Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	14h00 - 17h00
Mercredi	14h00 – 17h00
Vendredi	9h00 – 12h00

Contact

- ☎ 05.46.33.83.32
- ✉ 22 rue de Saintonge, 17330 Saint Félix
- 💻 mairie@saintfelix17.fr



Les agents communaux

Jessica LARDILLON, secrétaire de mairie (*arrivée le 15/11/2023*)
Emmanuelle BERNARD, secrétaire de mairie (*départ le 30/11/2023*)
Jacqueline SIOUVILLE, agent d'entretien
Laurent TARDY, agent technique polyvalent
Frédéric GOUJAT, agent technique polyvalent

Le CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) a été dissous le 30 juin 2023.
La commune reprend son rôle d'animation de l'action sociale.
Les dossiers seront étudiés et les décisions seront dorénavant prises par le Conseil Municipal.
En cas de besoin, n'hésitez pas à vous présenter au secrétariat de la mairie.

L'état civil 2023

- Nous avons eu la joie de célébrer les unions de :
 - Anthony ABRAN et Alitia PAUL

- Nous souhaitons la bienvenue à :
 - Iris ROUSSEAU
 - Lou MICAULT
 - Luca MARIN

- Nous avons une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés :
 - Marcelle TARDY veuve HUDE
 - Nicole LAOUÉ épouse COUTEAU

Les réalisations et évènements 2023

Aire de jeux

Au mois de mai, une aire de jeux a été installée au square des Bambous. Cet espace se veut intergénérationnel avec des activités adaptées à tous les âges (structure de jeux, agrès, table de ping-pong, jeux de dames). Nous espérons que vous y passerez d'agréables moments.

Ce projet a été subventionné par l'Etat et le Département de la Charente-Maritime à hauteur de 80 % du montant HT, 20 % restant à la charge de la commune. Dans la continuité du projet, une haie est en cours de plantation pour finaliser l'aménagement de cet espace convivial.



Création d'une allée au cimetière

La partie droite du cimetière étant quasiment complète, une nouvelle allée a été créée du côté gauche à l'automne. Avec l'évolution de la réglementation, le Conseil Municipal a décidé de réaliser cette allée en calcaire enherbée.



Site internet

Le site internet de la commune est en ligne depuis le 6 novembre 2023. Vous y trouverez toute l'actualité de la commune, les procès-verbaux des réunions de Conseil Municipal, les informations des associations, les démarches administratives...

Le site est accessible à l'adresse suivante :

www.saintfelix17.fr

Les réalisations et évènements 2023

Création d'une salle d'archives

Jusqu'ici, les archives communales étaient classées dans différentes pièces à l'étage de la mairie.

Il a donc été décidé de créer une salle dédiée aux archives en réaménageant un des bureaux de l'étage.



Commémoration du 8 mai

Les élus et administrés de Saint-Félix se sont réunis devant le monument aux morts pour le 78^{ème} anniversaire de la victoire des alliés et sur lequel une gerbe a été déposée.

À l'issue de cette cérémonie, un buffet a été offert par la municipalité.



Repas du 14 juillet

Comme chaque année, de nombreux habitants se sont déplacés pour participer au traditionnel repas du 14 juillet.

Pour l'occasion, les convives présents ont pu déguster une entrée surprise, cochon de lait à la broche accompagné de pommes de terre en papillote, fromage / salade verte et café gourmand.



Les réalisations et évènements 2023

Ludothèque en plein air

Le 21 juillet 2023, la commune a accueilli la ludothèque de Saint Jean d'Angély au Square des Bambous à l'occasion des « Ludothèques en plein air ».

Des jeux et activités ont été proposés aux petits comme aux grands, tout au long de la journée.

Cette journée fut un véritable succès en accueillant 180 enfants, 64 parents et 8 assistantes maternelles.



Visite de Madame la sous-préfète

Le 28 juillet 2023, la commune a reçu la visite de Madame la sous-préfète de Saint-Jean-D'Angély, Marie-Pierre LAMOUR.

Cette rencontre a été l'occasion pour Madame la Maire et les élus du conseil municipal de présenter la commune, et exposer les projets en cours de réalisation.

Les journées du patrimoine

En collaboration avec le service patrimoine de Vals de Saintonge Communauté, une balade découverte a été organisée le 17 septembre 2023 à l'occasion des journées du patrimoine. Une vingtaine de personnes ont arpenté les rues de Saint-Félix à la découverte de son histoire sur le thème de l'eau.

Cette balade a été clôturée par le partage d'un moment convivial proposé par Vals de Saintonge Communauté au square des Bambous, suivi d'un pique-nique.



Les réalisations et évènements 2023

Commémoration du 11 novembre

Les élus, les Saint-Féliciennes et Saint-Féliciens se sont réunis pour se recueillir et rendre hommage à l'anniversaire de l'armistice de 1918, ainsi qu'aux anciens combattants et à toutes les victimes de la guerre. Après la lecture du discours d'hommage, une gerbe a été déposée sur le monument aux morts. À l'issue de la cérémonie, un buffet a été offert par la municipalité.



Arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie

Suite au départ le 30 novembre de la secrétaire de mairie Emmanuelle BERNARD après de nombreuses années au sein de notre commune, un nouveau visage vous accueille au secrétariat de la mairie.

Arrivée le 15 novembre, Jessica LARDILLON occupait dernièrement un poste d'assistante administrative et financière au SYRIMA de Courçon (17), et a précédemment occupé un poste de secrétaire de mairie à Thorigny sur le Mignon (79), Val-du-Mignon (79) et Marçais (17).

Nous lui souhaitons la bienvenue !



Coffrets des aînés

Cette année, les habitants de la commune de plus de 65 ans ont reçu un panier gourmand composé de gourmandises, vin, terrines...offert par la municipalité.

La distribution des colis a eu lieu le samedi 16 décembre par l'ensemble des élus.



Les évènements climatiques de l'année 2023

Séisme du 16 juin 2023

Le 16 juin 2023, une partie de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres ont été frappées par le séisme.

Suite à cet évènement, des habitations de la commune de Saint-Félix ont subi des dommages.

Un dossier de reconnaissance en état de catastrophe naturelle a été déposé auprès des services de l'Etat, dont le statut est en attente.



Inondations

En octobre et novembre 2023, suite à l'abondance des pluies, la commune a été touchée par les inondations.

Des aménagements ont été réalisés pour évacuer l'eau des fossés, et une réflexion est en cours avec les services concernés pour continuer les travaux afin de prévenir les risques d'inondations à l'avenir.



Les évènements climatiques de l'année 2023

Tempêtes

Le 2 novembre 2023, dans la nuit du 4 au 5 novembre, ainsi que le 17 novembre 2023, le département de la Charente-Maritime a subi 3 tempêtes successives. Les tempêtes Ciaran, Domingos et Frederico ont laissé derrière elles des dégâts majeurs pour certains et mineurs pour d'autres.

La commune déplore la chute d'un peuplier place des commémorations, qui a été évacué par les services municipaux.



Incivilités de l'année 2023

Dégradation de l'aire de jeux

Le 21 juillet 2023, l'aire de jeux nouvellement installée Square des Bambous a été dégradée.

Il est rappelé que ce nouvel équipement a été pensé et installé pour créer un espace paisible et convivial.

Il est à noter que ce genre de comportement est inacceptable car il empêche d'allouer les ressources nécessaires pour la réparation vers un autre usage plus utile et bénéfique. Les personnes qui ont commis cet acte stupide, doivent se rendre.



Aménagement et travaux de voirie

Le Syndicat Départemental de la voirie va effectuer un état des lieux de la voirie communale afin de permettre d'établir un calendrier d'intervention pour divers travaux.

Réseau d'eau potable

Le renouvellement des conduites d'eau potable de la traverse du bourg, de la rue du Bouchet et du lieu-dit « La Chaussée » a de nouveau été reporté.

Les travaux ont fait l'objet d'un refus par le Conseil Départemental pour 2023 à cause de la déviation de Villeneuve la Comtesse passant sur notre commune.

De ce fait, cela implique le report des travaux d'aménagement de la traverse du bourg pour 2025—2026.



Extension du parking de la salle des fêtes

Les travaux d'extension du parking de la salle des fêtes débiteront au second trimestre.

Le projet comprend le réaménagement du parking et la création de 16 places de stationnement et une place de stationnement PMR (Personnes à Mobilité Réduite).



Aménagement de la cuisine de la salles des fêtes

La cuisine de la salle des fêtes va bénéficier d'une rénovation.

Dans un premier temps, une nouvelle porte a été installée en décembre 2023.

Par la suite, des travaux (peinture, électricité, isolation...) auront lieu, ainsi que le remplacement des équipements.

Informations municipales

◆ Cartes décodeurs FRANSAT

Depuis la mise en service du parc éolien BEL AIR, des administrés rencontrent des désagréments avec la réception de la télévision. Pour remédier à ce problème, les administrés concernés ont été équipés d'un décodeur comportant une carte dont la validité est de 4 ans. La majorité de ces cartes arrivants à échéance, le coût du renouvellement est facturé 15 euros.

Après de nombreux échanges, et afin que les administrés concernés n'aient pas à subir le coût du renouvellement de leur carte, la commune a obtenu de la part de VALECO, société en charge du parc Eolien BEL AIR, la prise en charge des frais de la carte des décodeurs FRANSAT, pour les administrés concernés par ce désagrément.

Les administrés concernés doivent se faire connaître auprès de la mairie pour bénéficier de cet avantage.

◆ Cyclad

La collecte des bacs s'effectue toutes les semaines à partir de 5h00:

Mercredi :  Bac emballages **Vendredi :**  Bac ordures ménagères

Nous rappelons que :

- ◆ Que les sacs jaunes sont à votre disposition à la mairie
- ◆ Que les sacs doivent être mis dans les bacs identifiés à cet effet
- ◆ Que les cartons sont à déposer à la déchetterie
- ◆ Que les verres et les papiers sont à déposer dans les conteneurs situés Place des Commémorations

Retrouver toutes les informations concernant la collecte, le tri et les horaires des déchetteries à l'adresse suivante : <http://www.cyclad.org/>

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Vergné depuis le 2 janvier 2023.

⇒ Lundi au samedi: 9h00-12h30 / 14h00-17h30 - Fermé le jeudi

◆ Les déchets sauvages

Cette année encore, il a été constaté que des dépôts sauvages ont été effectués en plusieurs lieux de la commune.

Il est impératif de rappeler qu'en plus d'être sales, ces dépôts sont interdits par la loi, et relèvent d'une infraction au code pénal. Tout contrevenant est donc passible d'une amende de police, comme indiqué ci-contre.

Les lieux de collecte des déchets courant et encombrant sont là pour accueillir vos rebus.

Vous trouverez la liste des déchetteries sur le site : <http://www.cyclad.org/>

Merci de votre compréhension et de votre bienveillance.

Service-Public.fr 

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler **dans les 45 jours**

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

◆ Bruits de voisinage

Les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation ou autre locaux, de leurs dépendances et de leurs abords, et d'une manière générale toutes personnes, doivent prendre, aussi bien de jour comme de nuit, toutes dispositions pour éviter que le voisinage soit gêné par leur comportement, leurs activités, les appareils ou machines qu'ils utilisent, les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, ils devront :

- Régler le volume de leurs appareils producteurs de sons et système d'amplification : radio, télévision, chaîne acoustique, instrument de musique,... de manière à ce qu'ils ne constituent pas un gêne dans les logements, locaux du voisinage et sur les voies et espaces publics ;
- Veiller à ce que le comportement et jeux des adultes et enfants ne soient pas une source de trouble de voisinage ;
- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
- Ne pas utiliser des appareils équipés de moteurs bruyants en dehors des horaires suivants :
 - **du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
 - **les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00**

Ces horaires concernent en particulier :

- Les appareils de jardinage tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses...
- Les appareils électroménagers bruyants
- Les appareils de bricolage
- Les engins et autres appareils de travaux

◆ RAPPEL : Entretien des arbres et haies en limite de voie publique et écoulement des eaux pluviales

Nous vous rappelons que chaque riverain a l'**obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses arbustes et haies**, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques.

En effet, la végétation ne doit pas :

- * Gêner le passage des piétons
- * Constituer un danger :
 - En cachant des panneaux de signalisation
 - En diminuant la visibilité dans une intersection
 - En touchant les conducteurs aériens EDF, Télécom et éclairage public
 - En déformant le trottoir (racines)

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Il en est de même pour l'écoulement des eaux pluviales ; **les gouttières doivent donc se poursuivre jusqu'au sol**. Chaque administré doit veiller à la bonne tenue de ses équipements pour le bien de tous.

◆ Démarchages / Escroqueries

Restez vigilants aux démarchages à domicile ou téléphonique.

Précautions à prendre :

- * **L'identité du professionnel doit être exempte d'ambiguïté**
- * **Je ne signe aucun engagement**
- * **Je ne signe aucun document si je ne souhaite pas faire de travaux, même si le commercial me dit que ma signature ne m'engage à rien**
- * **Je fais réaliser plusieurs devis**
- * **N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie en appelant le 17 en cas de doute ou de gêne de la part de l'intervenant commercial.**

◆ Recensement militaire

A partir de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, les jeunes de la commune doivent effectuer leur **recensement citoyen ou militaire**.

Quels sont les avantages ?

Le recensement est une démarche **citoyenne**, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui permet :

- d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- d'être inscrit(e) **automatiquement sur les listes électorales** à partir de 18 ans.

Ensuite, l'**attestation de participation à la JDC** permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : **CAP, Bac, permis de conduire ou lors d'un volontariat, militaire ou civil.**

Où effectuer le recensement citoyen ?

À la **mairie** directement

Quels documents sont nécessaires ?

Une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou un passeport) et un **livret de famille**.

Espace d'expression des associations communales

◆ Amicale des anciens de Saint Félix

L'Amicale des Anciens arrive à sa huitième année d'existence, et vient de franchir le cap des 50 adhérents (soit une progression de 8 nouveaux adhérents par rapport à 2022). Une nouvelle secrétaire Marie, nous a rejoint à la dernière Assemblée Générale en remplacement de Claudine. Merci à cette dernière pour les services rendus, mais elle reste adhérente. La moyenne d'âge est de 70 ans, allant de 58 ans à 95 ans. Vous qui aimez la convivialité en jouant aux jeux de société, à la belote, au tarot... Et même à la pétanque ou au palet en extérieur l'été, n'hésitez pas à venir nous rejoindre un vendredi sur deux l'après-midi à partir de 14h30 au printemps et en été après la sieste, et à partir de 14h00 en automne et en hiver. Depuis un an, les réunions ont lieu à la salle des fêtes (la salle de la mairie étant devenue trop petite). Vous pouvez également devenir membre sympathisant pour nous soutenir, sans pour cela venir à nos réunions ou juste venir aux festivités qui ont lieu au cours de l'année.

Nos activités réalisées en 2023

- **Le 24 février**, repas festif au restaurant « Le Clos Gourmet » à ST JEAN D'ANGELY, avec 17 adhérents présents
- **Le 24 octobre**, le repas spectacle des Enchant'Chœur à la salle du Chât d'eau à Marsais, avec 15 adhérents présents
- **Le 29 décembre**, dégustation de la bûche de Noël, confectionnées par Henri, nouvel adhérent et ancien pâtissier. Merci Henri.



Nos activités proposées en 2024

- **Le 12 janvier**, dégustation de la galette des Rois avec de bons chocolats pour fêter la nouvelle année,
- **Le 04 février**, 2ème séance du spectacle dansant (sans repas) des Enchant'Chœur, pour ceux qui n'ont pas pu assister à la 1ère séance d'octobre 2023,
- **Aux beaux jours**, un repas festif est prévu à la salle des fêtes pour réunir les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Nous remercions la Municipalité de Saint Félix pour la subvention qui nous est allouée, pour le prêt gratuit de la salle des fêtes et pour les différents services rendus.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour jouer à nos divers jeux sans esprit de compétition, dans la joie, la bonne humeur et pour passer un agréable moment, accompagné d'une collation et d'une boisson.

Toute l'équipe de l'Amicale des Anciens et ses adhérents vous adressent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2023, et prenez soin de vous.

Pour tous renseignements, veuillez nous contacter au **07.74.71.62.55** ou **06.67.65.02.44**.

« Que cette année vous soit heureuse, et saluons ensemble cette nouvelle année qui vieillit notre amitié sans vieillir notre cœur »

Le bureau de l'Amicale des Anciens.

◆ ACCA

L'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée) de Saint-Félix est une association qui cette année, est composée de 33 membres dont six composent le bureau d'administration avec des rôles prédéfinis pour chacun d'entre eux :

- **Frédéric GOIJAT** : Président et responsable des battues
- **Serge GUERINEAU** : Vice-Président , responsable adjoint des battues et chargé des pancartes de réserves et parkings
- **Karene MORISSET** : Trésorière et chargé du projet des panneaux photovoltaïques
- **Damien MADEUX** : Secrétaire et responsable des travaux de mares artificielles
- **Adrien SAUZEAU** : Responsable du projet Mandchourie dans son ensemble
- **Jean-Philippe MADEUX** : Responsable des lâchers de tirs et des petits travaux

Le siège social de l'association est situé à la Mairie de Saint-Félix. Celle-ci nous prête gratuitement les anciens locaux du club de football sur le stade municipal. C'est ici que nous nous retrouvons pour nos diverses manifestations.

Nous exerçons notre passion sur la commune de Saint-Félix . La superficie chassable est d'environ 1500 hectares, dont 20% sont en réserve de chasse afin de gérer les différentes espèces présentes comme le lièvre, le chevreuil ou encore le petit gibier à plume (la perdrix et le faisan).

Dans un soucis de gestion de la faune locale , l'Acca de St-Félix met en place plusieurs aménagements tels que des mares artificielles et des jachères faune sauvage. Une mare de 13 mètres cube a ainsi été réalisée l'été dernier au lieu-dit « l'espérance ».

Ces aménagements ont pour but d'apporter la quantité d'eau et de nourriture suffisante pour un bon développement de la faune locale.

Les manifestations liées à cette association sont diverses et variées. Des battues aux grands gibiers sont effectuées régulièrement. Ces battues sont pour les chasseurs l'occasion de se retrouver entre adhérents, mais aussi avec d'autres chasseurs de communes limitrophes régulièrement invités. Deux associations se sont également jointes à nous cette année : Une association d'archers (chasseurs à l'arc des Deux-Sèvres) et l'association des Dianes de Charente-Maritime (Association des chasseresses de Charente-Maritime).

Aussi, à la mi-mai, un banquet ouvert à tous est organisé, ainsi qu'un loto en début d'année.

En ce début d'année, Le Président, son bureau et l'intégralité des membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024 .

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Le Président joignable au 06 85 53 17 73 sera ravi de répondre à vos éventuelles questions .

Le Président

◆ Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipal de Saint Félix vous accueille tous les mercredis de 14h00 à 18h00 et les samedis de 10h00 à 12h00.

Un accueil convivial, parfois autour d'un goûter, nous permet d'échanger sur vos souhaits pour commander les ouvrages qui vous intéressent.

L'inscription est gratuite et vous offre l'accès en ligne au site « DIGithèque ».

Notre équipe de bénévoles s'emploie à diversifier ses actions pour toucher un large public.

Nos activités réalisées en 2023

Le 4 février 2023, nous avons réalisé une journée portes ouvertes, le 14 octobre 2023, une journée consacrée aux enfants DYS.

Nous avons aussi organisé des expositions tout au long de l'année :

- * Du 25 janvier au 8 mars 2023 : « Quel développement pour demain »
- * Du 11 mars au 8 juillet 2023 : « La première guerre mondiale »
- * Du 8 septembre au 31 décembre 2023 : « Vins et terroirs »

Le 10 novembre 2023 nous avons organisé, en partenariat avec le service petite enfance de la Vals de Saintonge Communautés, une séance « Bébés lecteurs ». Devant le succès rencontré, nous avons convenu de réitérer chaque mois cette démarche pour les enfants de 0 à 3 ans.



Nos activités proposées en 2024

En 2024, nous prévoyons d'ores et déjà les expositions suivantes :

- * Du 12 janvier au 15 mai 2024 : « Habitats du monde »
- * Du 15 mai au 30 septembre 2024 : « Fortifications Vauban »
- * Du 1er octobre au 31 décembre 2024 : « Saint-Félix d'hier et d'aujourd'hui »

Pour cette dernière exposition, nous lançons un large appel à toute personne, aux collectionneurs et/ou photographes amateurs pour nous aider à enrichir cette exposition de photographies, objets documents...

Au plaisir de vous voir de plus en plus nombreux !

N'hésitez pas à nous contacter au 05.46.25.04.75.



◆ Club de gymnastique et de loisirs

Après avoir fêté ses 40 ans en 2023 dans la bonne humeur qui le caractérise, le Club de Gymnastique et de Loisirs de Saint Félix est heureux de poursuivre l'aventure en 2024 en proposant à ses adhérents :

- * Cours de gym douce tous les jeudis de 17h30 à 18 h : assouplissements, étirements, travail sur la coordination et la mémoire
- * Cours de gym plus tonique tous les jeudis de 18h à 19h : étirements, musculation, cardio, step, travail sur l'équilibre, la coordination et la mémoire, et, relaxation en fin de séance
- * Nouveauté 2024 : Séance de yoga un vendredi sur 2 de 15h30 à 16h30

Notre objectif est de faire progresser chaque personne quel que soit son âge à son rythme sans esprit de compétition et dans la bienveillance.

Plusieurs moments festifs sont également prévus pour se retrouver autour d'une galette des rois, d'une partie crêpes et du repas d'été.

En bref, un Club qui organise des activités sportives sérieusement mais sans de prendre au sérieux pour que chacun passe un bon moment ensemble !

N'hésitez pas à contacter Magalie (Présidente) ou Marie-Jo (Trésorière) pour toute question : clubgym.stfelix@gmail.com

Belle année 2024 à tous,
Sportivement Vôtre !

◆ LA TROUPE DE ST FLY

La troupe de St Fly est une association qui met en place des activités et animations au sein du village de Saint Félix.

Vous trouverez des activités hebdomadaires (la pétanque et les activités manuelles sont gratuites) :

- *Une chorale chaque lundi soir à 19h00 à la salle des fêtes
- *Pétanque de loisir chaque mercredi après-midi sur le terrain de pétanque situé place des Commémorations
- *tricots et autres activités manuelles chaque jeudi après-midi

Des animations ponctuelles sont mises en place tout au long de l'année, pour satisfaire le plus grand nombre de personnes :

- * concours de belote
- * chasse aux œufs
- * sortie annuelle (en 2023, la sortie a eu lieu au cabaret «La Castafiore» à Nantillé)
- * concours de pétanque
- * vide ta chambre
- * marche gourmande
- * marché de Noël

Dans l'attente de vous voir ou revoir lors de nos prochaines animations, les membres du bureau vous souhaitent une belle année 2024.





ATTENTION : par soucis écologique, nous ne distribuons plus de flyers.

Vous pouvez vous tenir informés via la page Facebook ou en nous communiquant votre adresse mail. Nous comptons également sur le bouche à oreilles.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Véronique VANCOMERBECK au 06.19.94.13.29 ou par mail à l'adresse : verovanco93@gmail.com

Groupe facebook : La troupe de st fly

Calendrier des manifestations 2024

 	
JANVIER	17 janvier 2024 Assemblée générale (suivi du verre de l'amitié) Salle de St Félix 19h
MARS	03 Mars 2024 Concours de Belote Salle des fêtes St Félix - 13h15
MARS	30 mars 2024 Chasse aux œufs - 11h derrière l'Escale
MAI	19 mai 2024 Amicale de pétanque - 13h30 (Terrain de boules)
JUIN	23 juin 2024 Sortie
JUIN	24 juin 2024 Concert de la chorale suivi du verre de l'amitié Salle des fêtes de St Félix – 19h
SEPTEMBRE	08 septembre 2024 Vide-grenier
OCTOBRE	06 octobre 2024 Marche gourmande – 2 ^{ème} édition
OCTOBRE	25 octobre 2024 LOTO Salle des fêtes de St Félix – 19h15
NOVEMBRE	23 novembre 2024 Soirée dansante beaujolais Salle des fêtes de St Félix – 20h
DECEMBRE	08 décembre 2024 Expo-vente de Noël Salle des fêtes de St Félix – 4 ^{ème} édition (10h-18h)

06 19 94 13 29 - verovanco93@gmail.com

◆ Centre d'incendie et de secours de Loulay

Mot du Chef de Centre:

Cette année 2023 le Centre d'Incendie et de Secours de Loulay a réalisé plus de 400 interventions.

Notre bilan opérationnel se décompose à :

- * 80 % d'interventions de secours à personnes.
- * 5 % de secours routiers et désincarcérations
- * 10 % de feux de bâtiments, maisons, de forêt ou de plein air.
- * 5 % d'opérations diverses.

Malgré nos activités professionnelles et nos obligations familiales nous nous efforçons toujours d'apporter une réponse opérationnelle de proximité indispensable dans nos territoires. Le Centre d'Incendie et de Secours de Loulay est composé de 30 Sapeurs-Pompiers Volontaires , 2 Officiers, de 13 Sous-Officiers, de 4 Caporaux et 11 Femmes et Hommes du Rang.

Après plus de 36 années de service dont plus de 7 ans comme Chef de Centre je passe le commandement du Centre d'Incendie et de Secours à partir du 1 Janvier 2024 au Lieutenant Largeau Guillaume . Je sais qu'il a toutes les qualités ainsi que le sens du devoir et de l'engagement pour diriger le Centre .

A noter dans vos agendas la passation de commandement sera le samedi 27 Janvier 2024 11H00 devant notre caserne. Cette cérémonie est ouverte à tous.

Je remercie l'ensemble du personnel du Centre pour son engagement et sa disponibilité .

Je remercie l'ensemble des anciens Sapeurs-Pompiers du Centre qui m' ont honoré de leur présence le dimanche 21 Mai 2023 lors de la prise d'une des photos du calendrier , un moment fort en émotion et plein de bons souvenirs partagés .

Je remercie également l'amicale et l'ensemble des amicalistes pour l'organisation de cette deuxième belle brocante à Villeneuve la Comtesse avec déjà l'organisation de la prochaine en 2024.

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles recrues afin de pérenniser notre effectif ainsi que notre réponse opérationnelle.

Au nom de tous les Sapeurs-Pompiers,
je vous présente nos meilleurs vœux pour cette année 2024.

*Lieutenant Martineau Jean-Charles,
Chef de Centre d'Incendie et de Secours de Loulay*



Photo de groupe de nos anciens Sapeurs-pompiers



Remise de grade Lieutenant Largeau
futur Chef de Centre de Loulay

Informations intercommunales

◆ Les petits moments de danse

Le 13 février 2023, la commune de Saint-Félix a accueilli « Les petits moments de danse ». Moment convivial et agréable pour danser, écouter ou fredonner des musiques variées.

En 2024, la commune de Saint-Félix accueillera de nouveau Gérard PEROU et son accordéon pour « Les petits moments de danse » le lundi 12 février à la salle des fêtes.

Les petits moments de danse
Animés par M.Gérard Pérou

À partir de Janvier 2024
les 2ème Lundi de chaque mois
de 14H15 à 15H45



Nous vous invitons à passer un moment agréable et convivial pour danser, écouter ou fredonner des musiques variées avec Gérard PEROU et son accordéon.

Lundi 12 Février 2024 à la salle des fêtes de **St Félix**

la Charente Maritime | Carsat | Agriculture | M. Agence Ruralité | RSI | Cnav | ars | Confédération des Agriculteurs de France | Confédération des Producteurs de France | Confédération des Exploitants de France | Confédération des Exploitants de France | Confédération des Exploitants de France

Conférence des Financiers de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Charente-Maritime

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

FDPR 17
MOVEMENT RURAL

FOYERS RURAUX
COSFR 17

◆ Arbre fruitier offert par la CdC

Comme chaque année en décembre, la CdC Vals de Saintonge Communauté offre un arbre fruitier aux communes.

Cette année, la commune de Saint-Félix a reçu un poirier qui a été planté derrière « l'Escale ».



Informations intercommunales

♦ Ludothèque

Les soirées jeux 2024

Profitez des soirées jeux organisées par la Ludothèque.

Ces soirées, construites en partenariat avec les municipalités, sont l'occasion de faire découvrir le jeu et ses apports au plus grand nombre et **au plus près de chez vous**. Et donnent lieu à des moments conviviaux tout en mêlant toutes les générations, des plus jeunes aux aînés.

Le principe de la soirée ? De 20h à minuit, l'équipe de la ludothèque se déplace avec plus de 100 jeux et jouets. Elle sera là pour vous les présenter et vous en expliquer les règles si nécessaire. C'est une soirée gratuite, tout public, où chacun, petit et grand, peut venir jouer.

De nombreux styles de jeux sont au programme : jeux de société, jeux de stratégie, jeux d'ambiance, jeux d'habileté, grands jeux en bois, jeux de construction... et une multitude de nouveautés. De quoi se tester, défier ses amis et s'amuser en famille !

Une buvette sera à votre disposition chaque soirée avec possibilité de restauration dans certaines communes.

Le programme 2024 :

- 27 janvier à Sonnac (Foyer rural)
- 17 février à Saint-Félix (salle des fêtes)
- 16 mars à Archingeay (salle municipale)
- 13 avril à Saint-Pierre de l'Isle (salle J. Nazet)
- 04 mai à Thors (salle polyvalente)

Tout public & Gratuit

Retrouvez les autres temps forts 2024

- la Fête Mondiale du Jeu, le samedi 25 mai à la Ludothèque à Saint-Jean d'Angély
- les Ludothèques en Plein air tous les vendredis de juillet

La ludothèque vous accueille

La ludothèque est ouverte du mardi au samedi, l'entrée est gratuite et pour tous les âges. Venez jouer en famille, entre amis,... Il est aussi possible d'emprunter des jeux et jouets en prenant une adhésion.

Espace Porte de Niort • 37 rue Porte de Niort 17400 Saint-Jean d'Angély -
05 46 33 37 14 • ludotheque@valsdesaintonge.fr



♦ Vals de Saintonge Communauté - saison culturelle 2024

Le service Culture et Patrimoine de la collectivité a une nouvelle fois travaillé en coopération avec les associations et les communes du territoire pour proposer une programmation riche et variée.

Le calendrier des manifestations 2024 n'ayant pour le moment pas été communiqué, nous pouvons cependant vous indiquer :

Le printemps des poètes

Le « printemps des poètes » se déroulera du 09 au 25 mars 2024.

Les Nocturnes en Vals de Saintonge

Courant juillet et août, auront lieu les « Nocturnes en Vals de Saintonge ». Des informations plus détaillées seront annoncées dans les semaines à venir.

◆ OPAH : Le programme d'amélioration de l'habitat s'étend aux travaux d'adaptation du handicap et à la perte d'autonomie

Initialement prévu en faveur des bailleurs propriétaires et occupants pour réaliser des travaux d'économies d'énergie, l'OPAH a étendu ses domaines d'interventions. Depuis le début de l'année 2022, le programme d'amélioration de l'habitat est aussi utilisé pour l'adaptation du handicap et la perte d'autonomie.

Qu'est-ce que l'OPAH ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un programme d'aides publiques pour améliorer les logements des Vals de Saintonge. Cette convention entre Vals de Saintonge Communauté, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'État et la plus grande ville du territoire doit répondre à plusieurs objectifs, d'ici à **2024**.

L'enjeu principal est de **lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé**, mais aussi d'assurer une meilleure mixité sociale et générationnelle et améliorer le cadre de vie des habitants du territoire.

L'Anah est un partenaire essentiel pour la collectivité. Très investie dans ce programme, l'agence nationale de l'habitat a alloué près de **2 millions d'euros de subvention**.

Le programme étendu

Après avoir fait le bilan de l'année 2021, les priorités de l'OPAH ont été repensées et étendues. Vals de Saintonge Communauté, en accord avec les différents protagonistes de la convention, a décidé, **d'intégrer les travaux d'adaptation du handicap et la perte d'autonomie**.

À l'horizon 2024, la convention s'est fixée pour objectif de soutenir **37 logements** de bailleurs propriétaires et occupants (222 sur la période 2019/2024). 20 d'entre eux concerneront la lutte contre la précarité énergétique et 10 pour des travaux d'adaptation au handicap ou de perte d'autonomie.

Une aide précieuse

Par le biais de ce programme, l'Anah aide les personnes désireuses de faire des travaux d'adaptation de logement en prenant en charge 35 à 50 % du montant total.

« Depuis sa retraite, mon mari se déplace de plus en plus difficilement », déplorait Michèle, il y a encore quelques mois. « Nous avons dû faire des travaux d'aménagement pour mieux circuler chez nous », précise-t-elle. Le couple était éligible au programme OPAH, le coût total des travaux s'élevant à 17 000 euros, l'Anah a soutenu Michèle et son mari à hauteur de 8 500 euros. « Désormais, notre intérieur est beaucoup mieux adapté à notre âge ! », s'est réjouie la septuagénaire.

Infos pratiques

Permanences sur rendez-vous, le 1^{er} mercredi du mois à Saint-Jean d'Angély et Matha

Contact : SoliHA au 05 46 07 49 99

◆ Escapade en Vals de Saintonge : de nombreuses activités à découvrir cet hiver

Après une saison estivale réussie marquée par le succès des activités de pleine nature, Escapade en Vals de Saintonge se met à l'heure d'hiver en proposant de nombreuses escapades en autonomie.

Concoctez votre propre programme

Envie d'une petite balade hivernale avant de vous blottir au coin du feu ? Les Escapades en autonomie offrent la possibilité à chacun de concocter son propre programme de visites et de balades.

Parcours à vélo, randonnées pédestres, balade à cheval... Cette saison hivernale est l'occasion idéale de découvrir le territoire sous un nouveau jour.

Quant aux escapades animées, elles feront leur grand retour au dès le printemps 2024.

Alors n'hésitez pas à vous rendre sur www.destinationvalsdesaintonge.com/escapade pour retrouver toute l'offre de randonnées !



The poster features the logos for Vals de Saintonge Communauté and SOLIHA (SOLIDAIRES POUR L'HABITAT CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES). The main text reads: 'Programme d'amélioration de l'habitat des Vals de Saintonge. Bénéficiez d'aides publiques pour vos travaux.' A blue circle highlights 'Nouvelles aides pour l'adaptation de votre logement au vieillissement ou au handicap'. Another blue circle states 'Permanences sur RDV Le 1er mercredi du mois'. The central image shows two people working on a window frame. At the bottom, it says 'OPAH Vals de Saintonge un programme d'aides publiques pour améliorer votre logement. Vous avez un projet de rénovation de votre logement ? Contactez SOLIHA 05 46 07 49 99 charentemaritime-deuxsevres.soliha.fr'. Logos for the city of Saint-Jean d'Angély, the Agence Nationale de l'Habitat, the Agence Régionale de l'Habitat, and the Anah are also present.

◆ Rénov' Info Service

Votre logement est mal isolé ? Vous avez froid en hiver ou trop chaud en été ? Vos factures d'énergie vous semblent élevées ? Vous souhaitez savoir comment financer vos travaux ? Votre service public local de la rénovation énergétique fait peau neuve !

Longtemps identifié sous le nom d'Espace Info Energie, puis plus récemment de Plateforme de la Rénovation Énergétique, c'est désormais **Rénov' Info Service** qui continuera de vous apporter du conseil neutre, gratuit et personnalisé sur les questions de rénovation énergétique de l'habitat.

Rénov' Info Service fait partie du réseau national des espaces conseils France Rénov'.

Pour solliciter **Rénov' Info Service**, rendez-vous sur www.renov-info-service.fr ou contactez le standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 05 46 07 51 99.

Des permanences à Vals de Saintonge Communauté à Saint-Jean d'Angély (55 rue Michel Texier), les 2e et 4e mercredi du mois, de 9h à 17h, sur rendez-vous.



◆ Les Lieux d'Accueil Enfants Parents

Vous connaissez sûrement déjà les Lieux Enfants Parents !

Pour les enfants de 3-12 ans accompagnés de leurs parents :

- tous les lundis de 16h30 à 18h30 à la Ludothèque de Saint-Jean d'Angély
- tous les mardis de 16h30 à 18h30 au Centre de loisirs de Saint-Savinien

Pour les enfants de 0-6 ans accompagnés de leurs parents :

- tous les mardis de 9h à 12h à Saint-Jean d'Angély au Relais Petite Enfance
- tous les mercredis de 9h à 12h à Saint-Savinien au Relais Petite Enfance - Maison de l'enfance
- tous les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 9h à 12h à Matha au Relais Petite Enfance
- tous les 2^e et 4^e jeudis du mois à Aulnay au Centre de loisirs
- tous les vendredis à Tonnay-Boutonne au Centre de loisirs

Pour rappel, le LAEP a pour ambition de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange entre eux ou avec des professionnels formés à l'écoute des familles.

Au LAEP, chacun peut :

- partager un moment privilégié avec son enfant autour du jeu
- rencontrer des accueillants à l'écoute
- accoutumer son enfant à la vie en collectivité
- se préparer à la séparation
- échanger sur ses expériences, ses inquiétudes dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Service LAEP

05 46 33 84 84 / 06 07 34 47 64 - laep@valsdesaintonge.fr

♦ A Chacun son toi...t

L'association « A CHACUN SON TOI...T » permet aux jeunes de 16 à 30 ans de trouver un logement en Vals de Saintonge.

Les Résidences Habitat des Jeunes

« A CHACUN SON TOI...T » s'occupe de la gestion de **deux Résidences Habitat des Jeunes** », situées à Saint-Jean d'Angély et à Matha.

* La résidence de Saint-Jean d'Angély est composée de :

- 33 T1' d'environ 20 m²
- 3 T1 bis d'environ 30 m²
- 1 T2 d'environ 46 m²
- On trouve aussi 3 chambres, avec salle d'eau, d'environ 33 m².

* Quant à la résidence de Matha est composée de :

- 6 T1 bis d'environ 31 m²



Le service logement

Grâce à un réseau de bailleurs adhérents de l'association, cette dernière assure aussi la **gestion et l'animation d'un service logement** qui permet aux jeunes d'accéder plus facilement au parc privé sur les Vals de Saintonge.

L'accompagnement individuel et collectif

« A Chacun Son toi...T » accompagne à la constitution des **dossiers administratifs d'aides financières** en lien avec le logement (allocation logement, garantie Visale...). L'association **accompagne** aussi les locataires sur d'autres aspects de la **vie quotidienne** tels que l'entretien du logement, la gestion budgétaire, les problématiques de santé...

L'association organise des **temps collectifs à visée socio-éducative**. Véritable moment de vivre ensemble, ces temps permettent la rencontre, la découverte culturelle... en fonction des envies des locataires.

Elle accompagne aussi les propriétaires adhérents dans les démarches administratives en lien avec la location ou encore par des temps d'information sur les actualités de ce domaine.

Les **propositions de logements** se font à la suite de l'étude des demandes (généralement les mardis après-midi) et prennent en compte les critères d'âge (avoir entre 16 et 30 ans), d'activités (être en stage, formation, emploi...) et la capacité à honorer ses engagements financiers.

Contact :

Association A Chacun son toi...t 39, rue de la Porte de Niort 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Tel : 05.46.32.14.84 - mail : contact@achacunsontoit.fr - Site internet : www.achacunsontoit.fr

Nos partenaires



♦ Vals de Saintonge Communauté poursuit le Transport à la Demande pour améliorer la mobilité sur le territoire

Depuis le 1^{er} septembre 2023, Vals de Saintonge Communauté organise le service de Transport à la Demande (TAD) pour tous les habitants. Cette solution de mobilité vous permet de répondre à des besoins de déplacements ponctuels ou de proximité en l'absence d'autres moyens de transport au quotidien.

Le Transport à la Demande est un service public et collectif, ouvert à tous, qui permet de bénéficier d'un véhicule qui vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (médecins, marchés, zones commerciales, mairies... à 3 km minimum de votre domicile). Ce dispositif, à un tarif modique (2,30 € le voyage, 4,10 € l'aller-retour et 0,40 € le voyage avec la carte solidaire), est depuis toutes les communes des Vals de Saintonge. Le territoire est séparé en deux secteurs. À l'est le service vous permet de rejoindre les communes d'Aulnay de Saintonge, Matha, Néré et Saint-Jean d'Angély. À l'ouest, vous pourrez être conduit à Saint-Savinien et Saint-Jean d'Angély.

Comment cela fonctionne ?

1. Planification des trajets : le TAD fonctionne selon des jours et des horaires prédéterminés, à l'exception des jours fériés, qui sont spécifiés dans les fiches horaires.

2. Réservation obligatoire la veille du départ :

- en appelant le 0 970 870 870 (appel non surtaxé)
- en réservant en ligne sur www.transports.nouvelle-aquitaine.fr
- depuis l'application mobile gratuite « Mon TAD Nouvelle-Aquitaine » à télécharger depuis votre téléphone

3. Prise en charge à domicile : un véhicule viendra vous chercher à votre domicile et vous emmènera vers les services de proximité voulus.

JE VAIS À...

→ **SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
Arrêts ou établissements de destination :
 Mairie • Sous-Préfecture • Zone commerciale (ZI de la Sacristinerie et de l'Aumonerie) • Hôpital • Jardin Public • Gare • Pôle Emploi • Mission locale • Délégation territoriale • CPAM • Pôle service public • CIAS • Pôle sportif du Graveau • Piscine Atlantys

MERCREDI		JEUDI	
Arrivée à ST-JEAN D'ANGÉLY 10h00	Départ de ST-JEAN D'ANGÉLY 12h00	Arrivée à ST-JEAN D'ANGÉLY 15h00	Départ de ST-JEAN D'ANGÉLY 18h00
VENDREDI		SAMEDI	
Arrivée à ST-JEAN D'ANGÉLY 10h00	Départ de ST-JEAN D'ANGÉLY 12h00	Arrivée à ST-JEAN D'ANGÉLY 10h00	Départ de ST-JEAN D'ANGÉLY 12h00

→ **SAINT-SAVINIEN**
Arrêts ou établissements de destination :
 Centre ville (Pl Bonnet) • Mairie • Zone commerciale (Fond Boulet) • Gare • Salle multi-loisirs • Port Miniature

MERCREDI		SAMEDI	
Arrivée à SAINT- SAVINIEN 15h00	Départ de SAINT- SAVINIEN 18h00	Arrivée à SAINT- SAVINIEN 9h00	Départ de SAINT- SAVINIEN 11h00

JE PAIE AUPRÈS DU CONDUCTEUR...

VOYAGE TOUT PUBLIC
2,30€ 1 voyage 4,10€ Aller/Retour

AVEC LA CARTE SOLIDAIRE*
0,40€ 1 voyage

ENFANT DE MOINS DE 4 ANS Pour un adulte payant	Gratuit
ACCOMPAGNANT PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE**	Gratuit

* Pour le tarif solidaire, justifier d'une Carte Solidaire délivrée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour en faire la demande, consulter le site : cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr

** Sur présentation de la carte d'invalidité.

Service accessible également aux titulaires d'un abonnement sur carte papier.

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2022 sous réserve de modifications.

Les horaires sont disponibles sur : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Contact par mail au : tad17@nouvelle-aquitaine.fr

Le service ne fonctionne pas les jours fériés. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

◆ OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez pour une semaine, un mois, etc. Nous vous proposons d'effectuer des passages réguliers à votre domicile afin de décourager d'éventuels cambrioleurs.

En quoi consiste l'opération TRANQUILLITÉ VACANCES ?

Durant votre absence, et quelles que soient les raisons (vacances, maladie, professionnelle), nous effectuons des passages à votre domicile dans le cadre du service, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de cambrioler votre domicile.

Il s'agit d'accroître la présence des forces de l'ordre sur la voie publique afin de décourager les voleurs, de permettre de lutter plus efficacement contre les cambriolages et de vous prévenir plus rapidement en cas de problème. Sachez que vous pouvez dorénavant bénéficier tout au long de l'année de l'opération, et quelles que soient les raisons de votre absence.

Qui peut en bénéficier ? Propriétaires, locataires, commerçants...

Comment en bénéficier ? Rendez-vous au moins 48 heures avant le départ à votre gendarmerie locale, en vous munissant d'une pièce d'identité. Vous remplirez un formulaire.

8 CONSEILS À APPLIQUER EN CAS D'ABSENCE.

1/ Verrouillez avec soin toutes les portes et fenêtres de votre logement (même lorsque vous êtes dans votre jardin).

2/ Activez votre alarme après avoir vérifié son bon fonctionnement. Informez votre centre de télé-surveillance de votre absence.

3/ Rangez en lieu sûr tous vos objets de valeur (bijoux, montres, etc.). Ne les cachez jamais dans votre chambre à coucher ou votre salle de bains.

4/ Ne conservez jamais aucun objet de valeur (tronçonneuse, tondeuse, outillage électrique...) dans votre abri de jardin, mais rangez-les dans votre habitation. Sachez qu'un cadenas n'empêchera jamais un cambrioleur d'entrer, aussi gros soit-il.

5/ Rangez dans le garage tous les objets présents dans le jardin pouvant faciliter un cambriolage (outils, échelle, table de jardin...)

6/ Rangez les clés de votre véhicule resté au domicile dans un endroit où personne n'ira les chercher, (et non dans l'entrée), ou mieux, remettez-les à une personne de confiance.

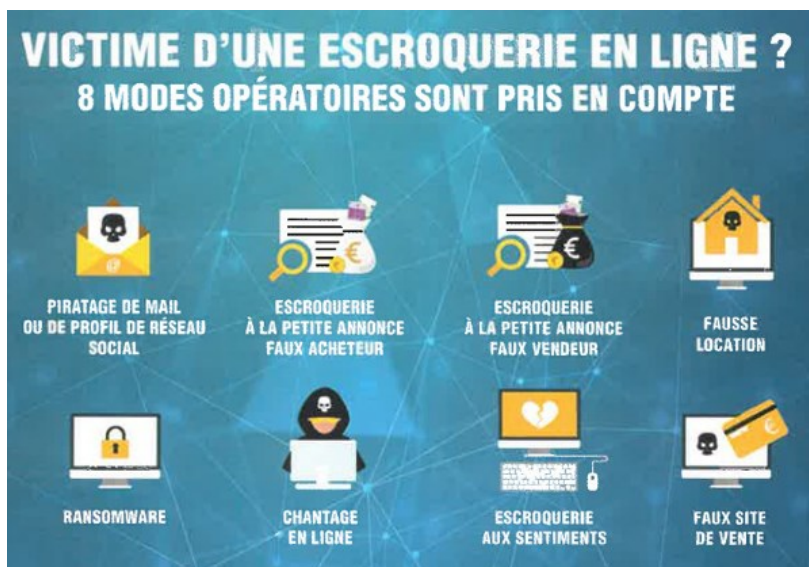
Donnez l'impression que votre habitation est occupée
7/ Branchez des minuteries pour que les lumières s'allument et s'éteignent aux heures où elles le sont normalement.

8/ Donnez un jeu de clés à une personne de confiance et demandez-lui de relever le courrier tous les jours, d'ouvrir et fermer vos volets, de sortir les poubelles les jours de ramassage, de déplacer de temps en temps votre véhicule resté stationné devant chez vous, d'y garer le sien certains jours, etc.

◆ DÉPÔT DE PLAINTE EN LIGNE POUR LES VICTIMES D'ESCROQUERIES

Vous estimez être victime d'une infraction concernant des faits qui se sont déroulés sur internet sans aucune rencontre physique? Il peut s'agir par exemple de courriels, sites web, e-commerce, relations virtuelles. Le dispositif THESEE vous permet, dans certains cas, de porter plainte ou signaler l'infraction en ligne.

Déposer votre plainte en vous rendant sur internet: www.service-public.fr, rubrique « arnaque sur internet »



Service Militaire Volontaire



Le SMV pour qui ?

Le SMV propose à des hommes et des femmes de nationalité française peu diplômés, de 18 à 25 ans, résidant en métropole et à l'étranger, un parcours individualisé de 8 à 12 mois axé d'une part sur l'apprentissage des règles de vie en collectivité et en entreprise et d'autre part sur la formation professionnelle.



Le SMV dans quel but ?

L'objectif du SMV est l'insertion sociale et professionnelle durable des volontaires grâce à un accompagnement personnalisé et individualisé dans la formation générale, professionnelle et pour l'insertion. Cela se fait en redonnant à de jeunes volontaires des repères, des codes et de la confiance en eux et envers les autres.

LE VOLONTAIRE STAGIAIRE :



Objectif : insertion professionnelle

Formé : pour un emploi

Contrat : de 8 à 12 mois

Solde : 345€ / mois brut

CONDITIONS REQUISES

- 18 – 25 ans
- Nationalité française résidant en métropole ou à l'étranger
- Aucun diplôme requis

LE VOLONTAIRE EXPERT :



Objectif : 1^{re} expérience professionnelle

Formé : pour exercer des missions variées telles que l'encadrement d'une équipe de volontaires stagiaires, aide-moniteur de conduite, aide DRH, aide RHL.

Contrat militaire : 1 an renouvelable 4 fois

Solde : 745€ / mois brut

CONDITIONS REQUISES

- 18 – 25 ans
- Nationalité française résidant en métropole ou à l'étranger
- Détenteur d'un diplôme de niveau CAP ou plus

Le parcours : la préparation à l'emploi



RENCONTREZ NOS ÉQUIPES



3^e RÉGIMENT DU SMV
LA ROCHELLE

Quartier Beauregard
Rue de Beauregard
17000 LA ROCHELLE

05 16 49 34 46 ou 05 16 49 34 95
3rsmv.recrutement.fct@def.gouv.fr

Annuaire des artisans, commerçants de Saint Félix

ALLOLULU

Activité: Multiservice

Contact: M. RABALLAND

Adresse : 1 rue de la Mare

☎ 07.50.06.29.78 📧 luc.raballand@sfr.fr

GULALIE

Activité: Epicerie en ligne de produits indonésiens

Contact: Mme Dewi HADIN-WATERMAN

Adresse: 31 rue d'Aunis

☎ 07.74.65.88.24 / 06.27.82.83.37 ✉ Gulalie.id@gmail.com

🌐 www.gulalieshop.fr  [Gulalie.epicerie](https://www.facebook.com/Gulalie.epicerie)

Gulalie
ÉPICERIE
INDONÉSIEENNE


JUST IN THE MOMENT

Activité: Institut de beauté

Contact: Mme Justine VILLAIN

Adresse: 7 rue du Bouchet

☎ 06.84.05.40.76 ✉ justinthemoment@outlook.fr

 justinthemoment1716



L'ESCALE

Activité: Multiservices (Epicerie, Bar, Tabac, Presse)

Contact: Eric et Sophie

Adresse: 16 rue de Saintonge

☎ 05.46.26.19.28

 L'escale 17  [lescalesaintfelix](https://www.instagram.com/lescalesaintfelix)



LES ARBRES DE LUMIERE

Activité: Magnétiseuse, Soins Energétique, Réflexologie plantaire

Contact: Mme Françoise GUERITAULT

Adresse: 24 rue du Puy de la Ville

☎ 06.28.64.66.63 ✉ francoisemagnetisme@gmail.com

 Les arbres de lumière—Françoise magnétisme et réflexologie

LES DELICES GOURMANDS

Activité: Traiteur

Contact: M. Thierry GROUSSET

Adresse: 40 rue d'Aunis

☎ 06.32.06.11.16 ✉ traiteur@lesdelicesgourmands.fr

💻 Www.lesdelicesgourmands.fr  [lesdelicesgourmands](https://www.facebook.com/lesdelicesgourmands)



YW. RECUPERATION

Activité: Recyclage de fer et métaux, achat-vente de véhicules

Contact: M. WINTERSTEIN

Adresse: 1 rue de Breuilles

☎ 06.66.51.18.93 💻 yw.recuperation@gmail.com



M'STYLE

Activité: Conseils en décoration d'intérieur

Contact: Mme Magalie SAMSON

Adresse: 17 rue du Bouchet

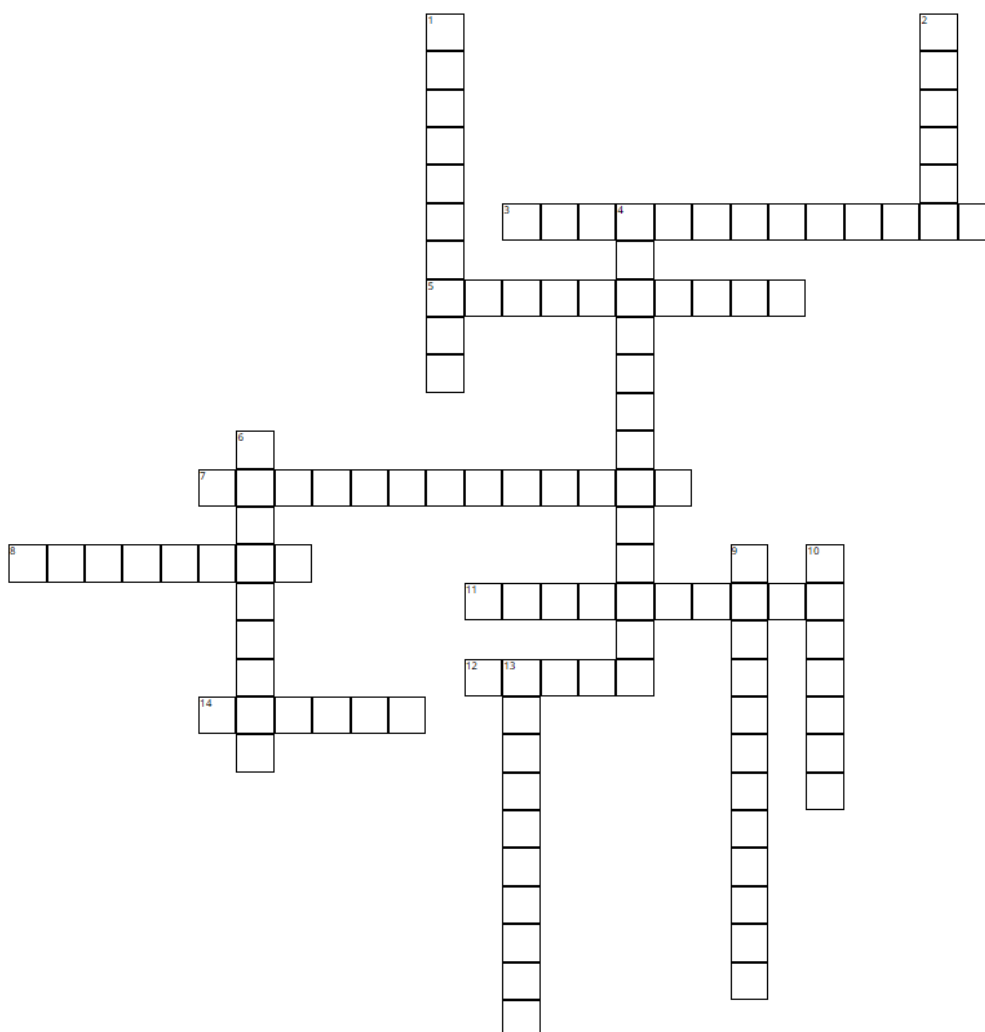
☎ 06.08.14.52.72 ✉ magalie.samson@mstyle.live

💻 www.mstyle.live  [mstyle.magalie.samson](https://www.facebook.com/mstyle.magalie.samson)



Village

de SAINT-FÉLIX



Horizontal

- 3. Lieu d'animation de Saint-Félix
- 5. Nom de la commune
- 7. Habitant de Saint-Félix
- 8. Lieu-dit de Saint-Félix
- 11. Lieu-dit de Saint-Félix
- 12. Elu par le conseil municipal
- 14. Lieu de culte et de cérémonie

Vertical

- 1. Lieu-dit de Saint-Félix
- 2. La maison commune
- 4. Lieu-dit de Saint-Félix
- 6. Rue traversant Saint-Félix
- 9. Coin des lecteurs
- 10. Commerce de Saint-Félix
- 13. Espace récemment créé Square des Bambous

SOLUTION :

- 1. La Chaussée
- 2. Mairie
- 4. La Faye d'Epanne
- 6. Saintonge
- 9. Bibliothèque
- 10. L'escal
- 13. Aire de jeux

Vertical

- 3. Salle des fêtes
- 5. Saint Félix
- 7. Saint Félicien
- 8. Beaumont
- 11. La Fontaine
- 12. Maire
- 14. Eglise

Horizontal